

# Contrat de formation professionnelle de perfectionnement en Onde du Dragon et Qigong

## Révisions à la carte Saison 2020-2021

*Le bénéficiaire est une personne physique qui entreprend la formation à titre individuel et à ses frais : L. 6353-3 à 6353-7 du code du travail  
Le Qigong est réglementé en tant que sport par articles de loi et décrets d'application, et est sous tutelle du Ministère des Sports.*

Le présent contrat est conclu en application des dispositions des articles L. 6353-3 à 6353-7 du Code du travail, entre les soussignés :  
Entre l'organisme de formation :

**ECOLE DE L'ONDE DU DRAGON** - 18 rue du Petit Blottereau - 44300 NANTES - N° Siret : 514 928 951 000 37 - Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 52 44 06641 44 - auprès du Préfet de la région PAYS DE LOIRE

et le (la) stagiaire :

Nom :		Prénom :	
Adresse :			
CP :		Ville :	
Tel (portable) :		Mail :	

### Article 1. OBJET :

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : « FORMATION PROFESSIONNELLE de PREFECTIONNEMENT en Onde du Dragon et Qigong : révisions à la carte Saison 2020-2021 » dont le stagiaire choisi le programme selon l'annexe 2 « Programme de révisions à la carte ».

### Article 2. NATURE ET CARACTERISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION :

L'action de formation entre dans la catégorie « les acquisitions, l'entretien ou le perfectionnement des connaissances » prévue par l'article L. 6313-1 du Code du travail.

Cette action a pour objectif le perfectionnement en Onde du Dragon et Qigong ou et en vue du passage d'évaluation fédérale (technique, pédagogique) et de la mobilisation corporelle dans les arts du mouvement en général.

La durée est fixée au nombre de jour demandés par le stagiaire dans le tableau ci-dessous.

Les horaires, lieux et contenus correspondent au programme annuel des 2 premières années de formation Professionnelle de Qigong en 3 ans de l'Ecole reporté dans l'annexe 2 « Programme de révisions à la carte ».

Selon le programme retenu par le stagiaire, les moyens pédagogiques et techniques peuvent être constitués de théorie, d'atelier de pratique, de mise en situation pédagogique. Les moyens de suivis sont réalisés par contrôle continu et attestation de suivi de stage.

**Le stagiaire établit son programme à partir du programme annexé au contrat, en cochant les cases des différentes journées choisies dans le tableau suivant : (validation des dates par l'école à réception du contrat)**

### Article 3. DISPOSITIONS FINANCIERES :

Le prix de l'action de formation est fixé à 45 € par journée de formation (hors journée du 14 mars, nouveau module d'anatomie à 84€ la journée). Un montant forfaitaire de 15€ est demandé correspondant aux frais de dossier du présent contrat. (montants sans franchise de TVA, en vertu de l'article 293 B du CGI). Le stagiaire s'engage à payer la totalité du montant au moment de la signature du contrat (rédaction de un à trois chèques possible). Les chèques sont à régler à l'ordre de Thierry Doctrinal. Ceux-ci seront encaissables dans la période des dates choisies. Les repas, logement et transport sont à la charge du stagiaire.

1ère année	(suite 1ère année)	(suite 2 <sup>ème</sup> année)
Vendredi 09 octobre 2020	Samedi 29 mai 2021	Vendredi 05 mars 2021
Samedi 10 octobre 2020	Dimanche 30 mai 2021	Samedi 06 mars 2021
Dimanche 11 octobre 2020		Dimanche 07 mars 2021
Mercredi 11 novembre 2020		Vendredi 07 mai 2021
Samedi 12 décembre 2020		Samedi 08 mai 2021
Dimanche 13 décembre 2020		Dimanche 09 mai 2021
Samedi 09 janvier 2021		Jeudi 29 juillet 2021
Samedi 06 février 2021		Vendredi 30 juillet 2021
Dimanche 07 février 2021		Samedi 31 juillet 2021
Vendredi 26 mars 2021		Vendredi 24 septembre 2021
Samedi 27 mars 2021		Samedi 25 septembre 2021
Dimanche 28 mars 2021		Nouveau : streaming anatomie (84 €)
Vendredi 28 mai 2021		Dimanche 14 mars 2021

Remplir :

**(Nombre de jours choisis hors 14 mars ..... x 45 €) + (84 € si anatomie) + 15 € = .....**

*Ecole de l'Onde du Dragon, 18 rue du Petit Blottereau, 44300 NANTES - Siret 514 928 951 000 37*

*06 83 66 23 94 - [thierry.doctrinal@londedudragon.com](mailto:thierry.doctrinal@londedudragon.com) - [www.londedudragon.com](http://www.londedudragon.com)*

*Organisme de formation enregistré, N° 52 44 06641 44, auprès du préfet de la région de Pays de Loire*

**Contrat Perfectionnement Révisions à la carte 2020-2021 - Page 1 sur 6**

Paraphe :

**Article 4. PRE-REQUIS :**

certification Onde du Dragon, ou personne ayant déjà suivi le(s) module(s) demandé(s) au sein de l'Ecole de l'Onde du Dragon.

**Article 5. LOGISTIQUE et ORGANISATION DE L'ACTION :**

L'organisme de formation s'engage à mettre en place tous les moyens logistiques (locaux) nécessaires au bon déroulement de la formation. Il s'engage à mettre en place tous les moyens pédagogiques (formateurs, matériels...) nécessaires au bon déroulement de la formation.

**Article 6. FORMATEURS :**

- **Thierry Doctrinal** Directeur pédagogique et enseignant de Qigong, Fondateur de l'Onde du Dragon.
- **Claire Caigneaux**, enseignante arts énergétiques internes, 3 ème Duan de l'Onde du Dragon, experte de l'Ecole
- **Hélène Heude** Enseignante d'énergétique Chinoise, 2<sup>ème</sup> Duan de l'Onde du Dragon.

Les diplômes, titres ou références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation de Qigong sont à minima : CQP ou BE, ou équivalence légale pour intervenants étrangers, et certification d'école pour le Qigong et l'Onde du Dragon pour les assistants techniques. L'organisme de formation se réserve la possibilité de modifier ou ajouter des intervenants.

**Article 7. REGLEMENT INTERIEUR :**

L'inscription vaut adhésion au règlement intérieur en « ANNEXE 1 : Règlement intérieur » et disponible sur le site de l'École. Le stagiaire s'engage à avoir une tenue et un comportement adapté à la situation, à respecter les horaires et le matériel mis à sa disposition, à avertir l'organisme de formation en cas d'absence. Il s'engage à respecter la force de présence de chacun aux programmes de formation très denses, à ne pas prospecter commercialement pour soi ou pour un tiers au sein de l'École, notamment au cours des stages et via les listes mail ou téléphoniques des élèves.

**Article 8. DELAI DE RETRACTATION :**

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter, il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. En cas de signature moins de 14 jours avant le début du premier stage et de la décision de rétractation de la part du stagiaire avant celui-ci, la valeur du premier stage reste dû, et est calculée au prorata du nombre de jour de formation de ce premier stage.

**Article 9. INTERRUPTION DU STAGE :**

- En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou bien du fait de l'impossibilité pour le stagiaire de suivre la formation en cas de force majeure dûment reconnue, le présent contrat de formation professionnelle est résilié. Seules sont dues les journées effectivement suivies, au prorata temporis de leur valeur.
- En cas d'abandon par le stagiaire (hors cas de force majeure dûment reconnue), la totalité du montant de la formation est due.

**Article 10. RESPECT DE LA PROPRIETE ET DE L'ORIGINALITE DE L'ENSEIGNEMENT :**

De nombreux documents sont mis à dispositions du stagiaire sur le serveur de formation ou en direct. Ces documents restent la propriété de l'école. Les stagiaires ne sont pas autorisés à partager les dits documents et les liens internet correspondants avec des tiers personnes, sauf si ces dernières sont en cours de formation.

Les termes de « Onde du Dragon » et « Mouvement Élémentaire » sont déposés à l'INPI, ainsi que la pédagogie associée. Les stagiaires en cours de contrat de formation sont fortement encouragés à enseigner la pédagogie de l'Onde du Dragon dès le début du cursus. Ils devront pour cela citer l'origine de leur enseignement, le copyright, et stipuler ces derniers lors de leurs diffusions ou communication en tant que Le Mouvement Élémentaire ou L'Onde du Dragon, au choix, ou les 2. Hors de contrat en cours, la personne doit être certifiée Instructeur de l'Onde du Dragon ou du Mouvement Élémentaire, pour enseigner cette pédagogie. Les personnes certifiées sont autorisées à transmettre exclusivement de manière directe et en présentiel à leurs élèves. Elles ne peuvent en aucun cas réaliser de formations ou certifications de l'Onde du Dragon.

**Article 11. RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)**

L'École de l'Onde du Dragon s'engage à préserver la confidentialité des informations fournies par le stagiaire. Ces informations, telles que l'adresse email, serviront pour la transmission de documents importants tels que des factures, attestation de présence, mais aussi pour la transmission d'informations relatifs à l'école et ses événements par le biais d'une messagerie et via un outil web d'email (ex : Mailjet). En signant ce contrat vous acceptez l'utilisation de vos données personnelles (renseignées sur ce présent contrat) à ces fins. Conformément au RGPD, en vigueur depuis le 25 mai 2018, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification sur les données personnelles vous concernant, en faisant la demande par email ou courrier. Votre mail ainsi que toutes les informations vous concernant ne seront jamais communiqués à qui que ce soit et resteront dans nos listes. Vous pouvez vous désinscrire à tout instant des newsletters en cliquant sur le lien présent à la fin de nos emails, ou bien en nous le demandant par email.

**Article 12. LITIGE EVENTUEL :**

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de NANTES sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à .....	Le .....	<b>ECOLE DE L'ONDE DU DRAGON</b>
Nom et prénom du stagiaire :		Représentée par Thierry DOCTRINAL
.....		Directeur Pédagogique
		Signature :
« lu et approuvé » :	.....	
Signature :		

(parapher TOUTES les pages du contrat, annexes incluses)



## Introduction

Adhérer à l'éthique ci-dessous, en tant que pratiquant ou stagiaire, est la condition fondamentale à la participation aux différentes activités.

Respect de la personne et des principes de la responsabilité, de l'autonomie et de l'authenticité de l'individu.

Ces principes d'indépendance identitaire doivent s'appliquer pour chaque parole émise, chaque mot écrit et pour chaque acte posé : pour soi-même et vis à vis des autres, en tant que pratiquant, stagiaire ou intervenant au sein de l'École.

Le stagiaire s'engage à avoir une tenue et un comportement adapté à la situation, à respecter les horaires et le matériel mis à sa disposition, à avertir l'organisme de formation en cas d'absence.

Le stagiaire s'engage à respecter la force de présence de chacun aux programmes de formation déjà très denses, à ne pas prospecter commercialement pour soi ou pour un tiers au sein de l'École, notamment au cours des stages et via les listes mail des élèves.

Au cours de sa formation, le stagiaire s'engage à respecter la propriété, l'originalité de la pédagogie de l'Onde du Dragon ou du Mouvement Élémentaire. Il s'engage à respecter la propriété des documents mis à disposition sur serveur, délivrés sur papier ou tout autre support, ainsi que tout enregistrement réalisé par l'école ou les élèves.

## I – PRÉAMBULE

L'ECOLE DE L'ONDE DU DRAGON est un organisme de formation professionnel indépendant domicilié au 18 rue du Petit Blottereau, 44300 Nantes . Elle est déclarée sous le numéro SIRET 514 928 951 000 37.

Le présent Règlement Intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents stages organisés par l'ECOLE DE L'ONDE DU DRAGON dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

Définitions :

- l'ECOLE DE L'ONDE DU DRAGON sera dénommée ci-après "organisme de formation" ;
- les personnes suivant le stage seront dénommées ci-après "stagiaires" ;
- le directeur de la formation, Thierry DOCTRINAL, à l'ECOLE DE L'ONDE DU DRAGON sera ci-après dénommé "le responsable de l'organisme de formation".

## II – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### Article 1

Conformément aux articles L 6352-3 et suivants et R 6352-1 et suivants du Code de travail, le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

## III – CHAMP D'APPLICATION

### Article 2 : Personnes concernées

Le présent Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par l'ECOLE DE L'ONDE DU DRAGON et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par l'ECOLE DE L'ONDE DU DRAGON et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

### Article 3 : Lieu de la formation

La formation aura lieu soit dans les locaux de l'ECOLE DE L'ONDE DU DRAGON, soit dans des locaux extérieurs. Les dispositions du présent Règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de l'ECOLE DE L'ONDE DU DRAGON, mais également dans tout local ou espace accessoire à l'organisme.

## IV – HYGIENE ET SÉCURITÉ

### Article 4 : Règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. Toutefois, conformément à l'article R. 6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

### Article 5 : Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner sur le lieu de formation en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

### Article 6 : Interdiction de fumer

En application du décret n° 2006 – 1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux de formation.

### Article 7 : Consignes d'incendie

Conformément aux articles R. 4227-28 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires. Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement. Les consignes, en vigueur dans l'établissement, à observer en cas de péril et spécialement d'incendie, doivent être scrupuleusement respectées.

### Article 8 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme de formation. Conformément à l'article R. 6342-3 du



Code du travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

## V - DISCIPLINE

### Article 9 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

### Article 10 : Horaires de stage

Les horaires de stage sont fixés par l'ECOLE DE L'ONDE DU DRAGON et portés à la connaissance des stagiaires par la convocation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires. L'ECOLE DE L'ONDE DU DRAGON se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités de service.

Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par l'ECOLE DE L'ONDE DU DRAGON aux horaires d'organisation du stage. En cas d'absence ou de retard au stage, il est préférable pour le stagiaire d'en avvertir le Service administratif de l'ECOLE DE L'ONDE DU DRAGON. Par ailleurs, une fiche de présence doit être signée par le stagiaire au début de chaque demi-journée (matin et après-midi).

### Article 11 : Accès aux locaux de l'organisme

Entrées et sorties. Les stagiaires ont accès à l'établissement exclusivement pour suivre le stage auquel ils sont inscrits. Ils ne peuvent y entrer ou y demeurer à d'autres fins, sauf autorisation de la direction. Dans les salles de cours, il leur est interdit d'être accompagnés de personnes non inscrites au stage qu'ils suivent (membres de la famille, amis...), d'y introduire un animal, même de très petite taille, de causer du désordre et, d'une manière générale, de faire obstacle au bon déroulement du stage.

### Article 12 : Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du

matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

### Article 13 : Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse sur le droit à l'image, de filmer et d'enregistrer les sessions de formation.

Des enregistrements audios pourront être réalisés sous réserve d'accord préalable de l'Ecole ou de son représentant.

### Article 14 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

### Article 15 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

L'ECOLE DE L'ONDE DU DRAGON décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toutes natures déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

### Article 16 : Sanctions et procédures disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction ou d'une procédure disciplinaire régie par les articles R 6352-3 à R 6532-8 du code du travail.

En cas de non-respect de ces règles, après avoir été entendu, le pratiquant ou stagiaire peut se voir exclu de l'école, sans remboursement des sommes engagées et sans contreparties.

## VI - Publicité et date d'entrée en vigueur

### Article 17 : Publicité

Le présent règlement est distribué au démarrage de la formation.

### Article 18 : Date d'entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.



## ANNEXE 2 : PROGRAMME DE REVISIONS A LA CARTE - page 1/2

Ecole de l'Onde du Dragon, 18 rue du Petit Blottreau, 44300 NANTES - Siret 514 928 951 000 37 - 06 83 66 23 94 - www.lonedudragon.com

Organisme de formation enregistré, N° 52 44 06641 44, auprès du préfet de la région de Pays de Loire

Légende : Qigong de Mantak CHIA ou autre Qigong - Qigong et Pédagogie de l'Onde du Dragon - ANATOMIE - ENERGETIQUE CHINOISE

1 ère année 2020-2021 - Journées de révisions au choix			J.	H.	Lieu	
2020	vendredi 9 octobre	9h30-12h30 14h-18h	FONDAMENTAUX : Verticalité et Point d'équilibre, SONG, PENG, l'axe énergétique SHAOYIN - SONG et PENG dans le mouvement - Onde du Dragon Plan SAGITTAL			1 7 NANTES
	samedi 10 octobre	9h-12h30 14h-17h30	DES RACINES POUR LES AILES - METHODE de la CONNEXION AU DAN TIAN et au Qi			1 7 NANTES
	dimanche 11 octobre	9h-12h30 14h-17h30	Révision - étude collaborative ODD - EMBRASSER l'ARBRE et poussées latérales - LA PEDAGOGIE de l'ONDE DU DRAGON pour le QIGONG : SAN TIAO les 3 régulations (Corps / Souffle / Esprit) - MEDITATION JINGSHEN			1 7 NANTES
	mercredi 11 novembre	9h-13h 14h30-17h30	ENERGETIQUE Chinoise : WU WEI, WU JI, WU XIN, TAI JI, SHENG, Qi, Yi			1 7 ST
	samedi 12 décembre	9h30-12h30 14h-18h	Révisions - CULTIVER le CORPS D'ENERGIE : méthode pour développer le Dan Tian et l'Unité Corporelle dans le Qigong, FERRER et CHEVAUCHER LE Qi - LE PHOENIX D'OR S'EVEILLE et DEPLOIE SES AILES - RESPIRATION GLOBALE en QIGONG - WU JI Connexion			1 7 NANTES
	dimanche 13 décembre	9h-12h30 14h-17h30	ONDE DU DRAGON ASSIS - SOURIRE INTERIEUR version profs - Les 3 METHODES cultiver le Qi en Qigong : évacuer - nourrir - harmoniser - SOURIRE INTERIEUR version prof - 6 SONS de la SANTE (sons)			1 7 NANTES
2021	samedi 9 janvier	9h-13h 14h30-17h30	ENERGETIQUE : Les 3 trésors, Les 3 foyers - Les 5 éléments - Les merveilleux vaisseaux			1 7 ST
	samedi 6 février	9h30-12h30 14h-18h	Révisions - LE DRAGON ETIRE SES GRIFFES DANS LES 6 DIRECTIONS - LA RESPIRATION DU SOUFFLE DU DRAGON dans les Qigong - JINGSHEN			1 7 NANTES
	dimanche 7 février	9h-12h30 14h-17h30	Révisions stage précédent - Mise en situation pédagogique- RENFORCEMENT du Qi DES REINS ou ENERGIE VITALE - MEDITATION ORBITE MICROCOSMIQUE - CONNEXION à WUJI à la Joie et l'Amour			1 7 NANTES
	vendredi 26 mars	9h30-12h30 14h-18h	3 FEUX 3 DAN TIAN 6 DIRECTIONS - MEDITATION SOURIRE INTERIEUR - OUVERTURE ORBITE MICROCOSMIQUE PAR LE Qi			1 7 NANTES
	samedi 27 mars	9h-12h30 14h-17h30	Révision collaborative et pratique 3 FEUX 3 DAN TIAN 6 DIRECTIONS - MEDITATION SOURIRE INTERIEUR - MEDITATION 6 SONS DE LA SANTE			1 7 NANTES
	dimanche 28 mars	9h-12h30 14h-17h30	Révision Collaborative et pratique SIX SONS DE LA SANTE - MEDITATION TRANSCENDANCE - CONNEXION WUJI			1 7 NANTES
	vendredi 28 mai	9h30-12h30 14h-18h	fondamentaux : ROTATION DU DAN TIAN, CALQUES, ODD TRANSVERSAL et FRONTAL			1 7 NANTES
samedi 29 mai	9h-12h30 14h-17h30	LA GRUE BLANCHE ETIRE SES AILES - LA GRUE BLANCHE BAT DES AILES - LA GRUE BLANCHE MONTRE SES AILES			1 7 NANTES	
dimanche 30 mai	9h-12h30 14h-17h30	ROTATION du DAN TIAN - mise en situation SOURIRE INTERIEUR - LE DRAGON ETIRE SES GRIFFES - Mise en situation 6 SONS DE LA SANTE			1 7 NANTES	

NOUVEAU : ANATOMIE EN STREAMING, 84 € la journée					
dimanche 14 mars 2021	9h-13h 14h30-17h30	NOTION ANATOMIE : squelette muscle - fibres rapides et lentes - effort musculaire concentrique et excentrique - respiration primaire et ODD			1 7 ST

LIEUX : NANTES = 20 rue La Tour d'Auvergne, 44200 NANTES - VERTOU = La Foresterie, 44120 VERTOU - ST = STREAMING

Paraphe :

## ANNEXE 2 : PROGRAMME DE REVISIONS A LA CARTE - page 2/2

*Ecole de l'Onde du Dragon, 18 rue du Petit Blottereau, 44300 NANTES - Siret 514 928 951 000 37 - 06 83 66 23 94 - www.londedudragon.com*  
*Organisme de formation enregistré, N° 52 44 06641 44, auprès du préfet de la région de Pays de Loire*

Légende : Qigong de Mantak CHIA ou autre Qigong - Qigong et Pédagogie de l'Onde du Dragon - ANATOMIE - ENERGETIQUE CHINOISE

2ème année - Journées de révisions au choix			J.	H.	Lieu*		
2020	vendredi 11 septembre	9h30-12h30 14h-18h	REVISION - CULTIVER LE CORPS d'ENERGIE niveau Dan Tian et TAI JI - LA GRUE BLANCHE ETIRE SES AILES - YOULONG QIGONG spontané		1	7	NANTES
	samedi 12 septembre	9h-12h30 14h-17h30	<b>Transfert YANG Pas de Cavalier</b> : L'ETIREMENT DES AILES, le BATTEMENT DES AILES, DES RACINES POUR LES AILES - <b>Pas de Base</b> : MOUVOIR LES MAINS COMME DES NUAGES		1	7	
	dimanche 13 septembre	9h-12h30 14h-17h30	<b>Transfert YANG Pas de l'ARC</b> : L'ETIREMENT DES AILES, le BATTEMENT DES AILES et DES RACINES POUR LES AILES - <b>Pas de Base</b> : MOUVOIR LES MAINS COMME DES NUAGES		1	7	
	vendredi 20 novembre	9h30-12h30 14h-18h	CULTIVER LE CORPS D'ENERGIE - Connexion au DAN TIAN et au TAI JI : assis et debout - SOUIRE INTERIEUR CONNECTE - YOULONG QIGONG SPONTANE au Dan Tian et au Tai Ji		1	7	NANTES
	samedi 21 novembre	9h-12h30 14h-17h30	<b>Transfert YIN Pas de Cavalier</b> : L'ETIREMENT DES AILES, le BATTEMENT DES AILES, DES RACINES POUR LES AILES		1	7	
	dimanche 22 novembre	9h-12h30 14h-17h30	<b>Transfert YIN Pas de l'ARC</b> : L'ETIREMENT DES AILES, le BATTEMENT DES AILES et DES RACINES POUR LES AILES		1	7	
2021	vendredi 15 janvier	9h30-12h30 14h-18h	<b>Transfert YANG YIN Pas de cavalier puis Pas de l'arc</b> : LES GRIFFES DU DRAGON - CULTIVER LE CORPS D'ENERGIE : Connexion simultanée AU DAN TIAN ET au TAIJI - YOULONG QIGONG SPONTANE		1	7	NANTES
	samedi 16 janvier	9h-12h30 14h-17h30	ETUDE des 8 PIECES DE BROCARD : 1 Porter le ciel dans ses mains - 2 Tirer à l'arc sur un aigle - 3 soulever la montagne d'un bras		1	7	
	dimanche 17 janvier	9h-12h30 14h-17h30	Energétique Chinoise : Les différentes formes de Qi		1	7	
	vendredi 5 mars	9h30-12h30 14h-18h	4 Renforcer le corps en regardant vers l'arrière - 5 Apaiser le coeur en tournant la tête - 6 Secouer le corps pour éliminer les maladies - 8 Renforcer les reins en saisissant les pieds		1	7	NANTES
	samedi 6 mars	9h-12h30 14h-17h30	7 Augmenter la force en serrant les poings - mise en situation pédagogique - révision globale 8 Pièces de Brocart - CULTIVER LE CORPS D'ENERGIE : Connexion simultanée AU DAN TIAN ET au TAIJI		1	7	
	dimanche 7 mars	9h-12h30 14h-17h30	Energétique Chinoise : Physiologie des organes		1	7	
	vendredi 7 mai	9h30-12h30 14h-18h	révision 8 pièces de brocart : Etirement au Dan Tian et cultiver le Corps d'énergie - révision ODD		1	7	NANTES
	samedi 8 mai	9h-12h30 14h-17h30	YI JIN JING		1	7	
	dimanche 9 mai	9h-12h30 14h-17h30	YI JIN JING		1	7	
	jeudi 29 juillet	9h30-12h30 14h-18h	Révision ODD et 8 pièces de Brocart		1	7	VERTOU
vendredi 30 juillet	9h-12h30 14h-17h30	Révision - Evaluation Technique ODD et Evaluation 8 pièces de Brocart		1	7		
samedi 31 juillet	9h-12h30 14h-17h30	Evaluation théorique ODD - Révision Yi Jin Jing : Etirement au Dan Tian et cultiver le Corps d'énergie		1	7		
vendredi 24 septembre	9h30-12h30 14h-18h	Révision et consolidation YI JIN JING		1	7	NANTES	
samedi 25 septembre	9h-12h30 14h-17h30	Evaluation théorique énergétique, évaluation pratique YI JIN JING		1	7		

LIEUX : NANTES = 20 rue La Tour d'Auvergne, 44200 NANTES - VERTOU = La Foresterie, 44120 VERTOU - ST = STREAMING

Paraphe :